



# La Feuille Verte

DÉCEMBRE 2019 / n°235 / 2,80 €

## L'urgence écologique

De la COP 25 qui s'est tenue ce mois à Madrid, le moins qu'on puisse dire est qu'on ne nous en a pas trop parlé. Emmanuel Macron, qui disait avoir placé la lutte contre le changement climatique parmi les priorités de son quinquennat, ne s'est d'ailleurs même pas rendu à Madrid... Bref, il est certain que ce sommet n'a pas répondu aux cris d'alarme des climatologues et de la jeunesse. Et pourtant, d'après l'ONU, il s'agissait de notre dernière chance.

Sur le plan social, malgré l'annonce d'un « Acte 2 », le président et son gouvernement ne semblent pas davantage prendre en compte le mécontentement qui gronde. Après 15 mois de crise des gilets jaunes, remettant en cause les inégalités flagrantes et la fracture territoriale, Macron poursuit le délitement de la République sociale en s'attaquant aux retraites.

D'un côté, le dernier rapport du Programme des Nations unies pour l'Environnement exhorte en vain les pays du monde à réduire massivement leurs émissions de gaz à effet de serre pour espérer atteindre l'objectif de 1,5°C de hausse maximum des températures. De l'autre, les syndicats et les mouvements citoyens interpellent le président de la République pour qu'il cesse sa politique néolibérale au profit de l'oligarchie financière.

L'urgence écologique et sociale est dans toutes les bouches mais elle est loin d'être dans tous les actes. Il est pourtant urgent de réellement tout changer : la répartition des richesses et du travail, notre façon de consommer, de nous déplacer, de manger. Et il est urgent d'ancrer l'écologie dans les territoires. Cela passe, entre autres, par l'élection de nombreux écologistes à tous les échelons territoriaux, en particulier aux prochaines municipales. Souhaitons d'ailleurs une bonne campagne à tous nos candidats et candidates, avec tous nos vœux de réussite.

(suite p 2)

édito

BESANÇON PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Sommaire

P 1-2 : Édito  
P 3-4 : Nans-sous-Sainte-Anne a dit non  
P 4 : Où trouver EELV au plus près de chez vous ?  
P 5-6 : Les perturbateurs endocriniens et nous  
P 7-8-9 : L'agriculture face au changement climatique  
P 9 : Comment recevoir *La Feuille Verte* ?  
P 10-11 : Une commission industrie, pour quoi faire ?  
P 12-13 : À propos du nucléaire et de l'automobile  
P 13 : Lutte contre la chaleur urbaine  
P 14-15 : L'avion sème la zizanie  
P 16 : Lettre ouverte à propos de l'avenir de l'aéroport de Dole Tavaux  
P 17 : Montée des eaux et effondrement des espèces  
P 18 : Un Franc-Comtois au conseil statutaire  
P 19 : Délices champêtres  
P 20 : Bulletin d'adhésion



## Édito (suite)

2

Et comme le dit Julien Bayou, notre nouveau secrétaire national : *«Il faut offrir une colonne vertébrale écologiste, qui rassemble démocrates, humanistes, féministes, et arriver à la mettre en dynamique. Cela peut rassembler très largement car l'écologie est devenue le cadre du débat public. Tout le monde est le bienvenu.»*

### Cécile Prudhomme (1)

Secrétaire régionale  
d'EELV-FC



1) Pour ceux qui auraient suivi de loin l'assemblée générale régionale qui s'est tenue le 16 novembre 2019 à Besançon, le nouveau BER est composé par :

- Cécile Prudhomme : secrétaire régionale
- Benoit Cypriani : trésorier régional
- Suzy Antoine : trésorière régionale adjointe et responsable de l'association de financement
- Alain Fousseret : délégué aux élections.

Quant à Julien Bayou, il remplace David Cormand, qui a été élu député européen en mai 2019. Julien a été élu secrétaire national lors du congrès fédéral de Saint Denis, qui s'est tenu les 30 novembre et 1er décembre 2019. Un nouveau bureau exécutif a été désigné :

- Julien Bayou : secrétaire national
- Sandra Regol : secrétaire nationale adjointe
- Jérémie Iordanoff : secrétaire national adjoint
- Alain Coulombel : porte-parole
- Eva Sas : porte-parole
- Thierry Brochot : trésorier national
- Léa Balage
- Bruno Bernard
- Géraldine Boyer
- Jérémie Crépel
- Hélène Hardy
- Chloé Sagaspe
- Philippe Stanisière
- François Thiollet
- Marine Tondelier



## NANS-SOUS-SAINTE-ANNE A DIT NON



Le 14 novembre, Emmanuel Cretin, le maire de Nans-sous-Sainte-Anne, petite commune du Doubs (160 habitants), était convoqué au Tribunal administratif de Besançon. Son « délit » : avoir pris un arrêté contre l'usage des pesticides sur le territoire de sa commune, avec l'accord unanime de son Conseil municipal. C'est le Préfet qui a demandé la suspension de l'arrêté avant un jugement sur le fond, avec l'argument que ce type de mesure n'est pas de la responsabilité du maire, mais de celle des services de l'État. Mais alors que faire quand l'État est défaillant ? Le 14 novembre, c'est seulement la forme qui a été jugée. Le maire était accompagné au TA par une centaine de personnes venues le soutenir et dire aussi le bien-fondé de l'abandon de l'usage des pesticides.

### Nans-sous-Sainte-Anne, village écolo

En 2019, c'est la liste écologiste conduite par Yannick Jadot qui est arrivée en tête des élections européennes avec plus de 31 % des voix. Les élus accordent une attention toute particulière à l'environnement et à la préservation de la biodiversité. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que son maire ait emboîté le pas de Daniel Cueff, le maire de Langouët, qui est le premier à avoir pris un arrêté pour limiter l'usage des pesticides à proximité des zones habitées.

À Nans-sous-Sainte-Anne, l'arrêté a été pris le 1er octobre 2019, après un débat au Conseil municipal et un vote à l'unanimité. Ce n'est donc pas un acte isolé. Il fait suite à de nombreuses actions engagées pour ne plus utiliser les pesticides dans les espaces publics et ce, bien avant que leur usage soit réglementé pour les collectivités locales. Les habitants du village ont été sensibilisés aussi à cette question par des articles publiés dans le bulletin municipal et des expositions. Enfin, depuis 2018, une manifestation anti-pesticides, « *Nous voulons des coquelicots* »

a lieu chaque mois devant la mairie.

Mais alors que les arrêtés pris par les maires de Mandeure, Audincourt, Boussières et Devecey interdisaient uniquement le glyphosate, celui de Nans vise à interdire l'ensemble des pesticides sur l'ensemble du territoire de la commune.



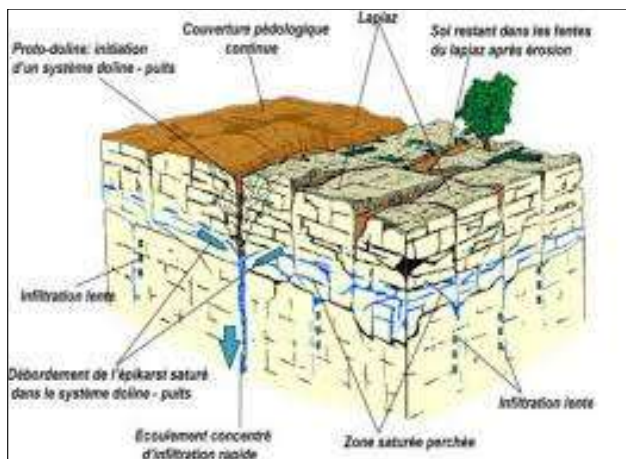
### L'alibi des arguments juridiques

La réglementation sur l'usage des produits phyto-pharmaceutiques relève normalement, selon le cas, du ministère de l'Agriculture, de la Santé ou de l'Environnement, ou éventuellement du préfet du département dans lequel ces produits sont utilisés. Mais d'après la clause de compétence générale des communes, le maire dispose aussi d'un pouvoir de police sanitaire s'il constate une carence de l'État ou de ses représentants. La difficulté, c'est qu'il faut apporter la preuve d'un danger grave et imminent ou que les circonstances locales le justifient. Ce qui n'est pas si simple.



Le mémoire de défense d'Emmanuel Cretin était pourtant bien argumenté : la dangerosité avérée des pesticides, la présence de la source du Lison sur le territoire de la commune, le contexte hydrogéologique karstique, la vulnérabilité très forte aux pollutions de tous les milieux aquatiques. Un argument supplémentaire a été avancé devant le tribunal administratif : la nécessité de protéger le captage d'eau de la ville de Besançon, en aval de Nans, à Chenecey-Buillon.

Malheureusement, il n'y a pas eu de miracle. Malgré l'excellente argumentation d'Emmanuel Cretin, le Tribunal administratif, par son arrêté du 15 octobre, a donné raison au préfet et considère que le maire n'a pas la compétence juridique pour prendre ce type de mesure, qu'il n'y avait pas d'urgence à agir et que le principe de précaution ne pouvait pas être évoqué. L'arrêté du maire a donc été suspendu. Cela veut surtout dire que le gouvernement n'entend pas s'opposer au lobby agro-industriel et qu'il n'a aucune volonté politique de mieux protéger les citoyens contre l'usage de produits toxiques, qui posent pourtant de graves problèmes d'environnement et de santé publique...



Gérard Mamet

## Où trouver EELV au plus près de chez vous ?

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas notre fonctionnement, sachez que l'organisation de base d'EELV s'appelle **un groupe local**. Il en existe certainement un près de chez vous. N'hésitez pas à contacter les personnes ci-dessous :

### Doubs

- **Besançon** : réunions à Besançon

Claude Mercier : 06 38 90 29 23

Cécile Prudhomme : 06 84 37 60 09

eelv.fcomte@gmail.com

- **Le Haut-Doubs** : réunions à Pontarlier et à

Morteau

Michaël Chenevez : 03 81 49 58 52

eelv.hautdoubs@gmail.com / mickachen@yahoo.fr

- **Montbéliard** :

Odile Joannes : 03 81 92 92 44

odile.joannes@laposte.net

### Haute-Saône

- **Lure — Vosges Saônoises** : réunions salle

Merlin - centre Schloeterer 70200 Lure

Marie-Claire Thomas : 06 80 51 18 17

- **Vesoul—Gray** : réunions à la mairie—rue des

Droits de l'Homme—70000 Noidans-lès-Vesoul

Alain Ropion : 06 74 90 62 77

### Jura

- **Dole** : réunions à Dole

Marie-Agnès Chalumeaux : 06 70 11 31 21

Isabelle Nouvellon : 06 08 65 33 70

- **Lons-le-Saunier (et Haut-Jura)** : réunions au

centre social— 2, rue de Pavigny— 39000 Lons-le-Saunier

Sarah Persil : 06 75 02 06 10

Anne Perrin : 06 42 39 04 25

### Territoire-de-Belfort

- **Belfort** : réunions à la Maison du Peuple - place de la Résistance - 90000 Belfort

Jean Siron : 06 60 78 32 14

Vincent Jeudy : 06 88 22 88 97

## LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET NOUS



Dans le cadre de notre congrès décentralisé à Besançon en novembre, Benoît Cypriani, praticien hospitalier au CHU et maître de conférences à l'UFR Médecine de Besançon, a donné une conférence sur les perturbateurs endocriniens. Comme on le

verra plus loin, ces substances sont largement présentes dans notre environnement et leurs effets peuvent être délétères. D'où la nécessité d'être mieux renseigné sur ces substances et sur leurs manières d'altérer notre santé. Essayons de résumer au mieux les informations transmises par Benoît devant un auditoire d'une vingtaine de personnes.

**Quand ce n'est plus la dose qui fait le poison...**



En toxicologie « classique », on apprend que « c'est la dose qui fait le poison ». D'abord il y a un effet de seuil, c'est-à-dire qu'en deçà d'une certaine dose, l'effet d'un produit toxique n'est pas détectable et il est considéré comme négligeable. Au-delà du seuil, l'effet augmente avec la dose. Par exemple, statistiquement, plus on fume, plus on risque d'avoir un cancer des poumons. En toxicologie classique, on considère donc qu'il n'est pas utile d'étudier les faibles doses, à l'exception des substances cancérigènes et de celles qui provoquent des dégâts sur l'ADN.

Le problème, c'est qu'avec les perturbateurs endocriniens, il n'y a pas d'effet de seuil : ce n'est plus la dose qui fait le poison. Autrement dit, une très faible concentration de produit peut avoir un effet nettement supérieur à une concentration plus élevée. Les chercheurs ont donc longtemps été déroutés par ce mode d'action, qui heurte le sens commun.

**Les perturbateurs endocriniens agissent un peu comme des hormones**

Les hormones sont des substances produites par des glandes spécialisées appelées glandes endocrines et elles stimulent ou inhibent un organe cible. Les hormones sont transportées de la glande à l'organe cible par la circulation sanguine. Ce sont les hormones qui permettent à notre corps de s'adapter aux différents changements qu'il subit. Elles agissent sur les organes, à très faible dose, par l'intermédiaire de « récepteurs ». D'après Benoît, une très faible concentration, c'est l'équivalent d'« une goutte dans 1 à 10 piscines ».

Les perturbateurs endocriniens agissent donc un peu comme les hormones. Ils sont reconnus par les récepteurs, où ils vont prendre la place des hormones en agissant soit dans le même sens que l'hormone (stimulation de l'organe), soit en empêchant le fonctionnement de l'organe (inhibition). Mais contrairement aux hormones, « les perturbateurs endocriniens agissent en l'absence de raison », c'est-à-dire qu'ils ne contribuent pas à l'adaptation de l'organisme aux conditions auxquelles il est soumis.

D'où la définition donnée par l'OMS en 2002 : « Un perturbateur endocrinien (PE) désigne une substance ou un mélange exogène qui altère les fonctions du système endocrinien et induit en conséquence des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact (ou) de ses descendants... »



## Les principaux PE sont largement répandus

Le bisphénol A : il est présent dans les plastiques et le revêtement interne des boîtes de conserve. Les recherches ont prouvé qu'il interagissait avec les récepteurs de nombreuses hormones. Il est interdit en France dans les contenants alimentaires depuis 2015 et son usage est limité en Europe depuis 2018.



Les phtalates qui sont des assouplissants des plastiques. On les trouve donc à l'hôpital dans les cathéters ou les poches de sang. On les trouve aussi dans les encres, les peintures et de nombreux matériaux. Ils bloquent les récepteurs androgènes (1). À partir de 2020, les doses devront être limitées.

6 Les alkylperfluorés sont 800 substances différentes présentes un peu partout : les revêtements antiadhésifs, les peintures, les textiles imperméables, les cosmétiques et des ustensiles divers. Ils inhibent les hormones thyroïdiennes et induiraient des cancers du foie, des reins, des testicules.

Pour de nombreux perturbateurs endocriniens, on parle de présence ubiquitaire, parce qu'ils sont présents un peu partout : les jouets, les dispositifs médicaux, les isolants électriques, les résines, les pesticides, etc.

## Les conséquences des PE sur la santé

C'est un perturbateur endocrinien un peu particulier, le distilbène, un médicament utilisé pour empêcher les fausses couches, qui a mis la puce à l'oreille des chercheurs. Au début des années 70, des épidémiologistes tirent la sonnette d'alarme en constatant un taux anormal de cancers du vagin et de l'utérus chez les filles des patientes traitées au distilbène. Mais il faudra attendre 1991 aux États-Unis et 2010 en France pour que ce médicament soit classé PE et interdit.

Ce qui est très problématique, c'est que les PE peuvent avoir des conséquences, non seulement sur la première génération, mais aussi sur les générations suivantes. Comment cela est-il possible ? On a vu que les alkylperfluorés perturbaient le fonctionnement de la

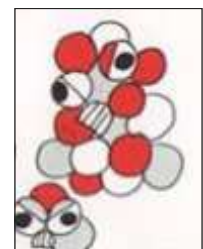
thyroïde. Or la thyroïde joue un rôle fondamental dans la croissance du fœtus, dont les organes ont chacun une « fenêtre de développement » spécifique. Par exemple, le cœur se développe entre 3 et 5 semaines de grossesse, les membres entre 4 et 8 semaines, etc. C'est à ce moment-là que les PE risquent le plus de produire leurs effets dévastateurs.

Globalement on peut dire que les PE ont des effets variés sur la première génération, mais aussi sur les générations suivantes :

- augmentation de la fréquence de certains cancers sur plusieurs générations,
- impacts sur le neurodéveloppement : altération du QI, troubles autistiques, troubles de l'attention (ainsi, aux États-Unis, la fréquence des troubles autistiques est passée de 1 cas sur 5 000 naissances en 1975 à 1 cas sur 68 en 2015),
- augmentation de l'obésité et altération de la fertilité,
- impacts sur la biodiversité par la perturbation de la reproduction de la faune.

D'après une étude réalisée en 2017 dans 6 pays européens, le coût des effets des PE serait de 163 milliards d'euros par an, soit 1,3 % du PIB de l'Union européenne.

On peut éviter en partie les effets des perturbateurs endocriniens en mangeant bio, en s'abstenant de consommer des aliments en contact avec les plastiques, en limitant l'usage des cosmétiques, en lavant les vêtements neufs avant de les porter... Benoît nous rappelle aussi les précautions particulières à prendre chez les femmes enceintes, au moment où le fœtus est particulièrement fragile.



Gérard Mamet

(1) Androgène est le terme employé pour qualifier une substance naturelle ou synthétique, généralement une hormone, qui stimule ou contrôle le développement et le maintien des caractères mâles chez les vertébrés.





## L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 200 personnes, en majorité des agriculteurs, ont participé à la conférence de Sylvain Pellerin, chercheur à l'INRA de Bordeaux, le 27 novembre, à la Salle des Fêtes d'Étalans (Doubs). Le thème en était « *L'agriculture face aux changements climatiques : quels impacts et comment s'adapter ?* » Conférence à l'initiative du réseau Impact, qui regroupe l'Afocg (assoc' de formation et de gestion pour les agriculteurs), Terre de liens, Solidarité Paysans, etc.

### Le climat change

Aujourd'hui, c'est un fait, la température a augmenté de 1°C en moyenne à l'échelle du globe depuis 1880. Mais si l'on ne considère que les terres émergées, on arrive à 2°C. Les responsables sont les gaz à effet de serre (GES), soit le CO<sub>2</sub>, le méthane (CH<sub>4</sub>), produit par les ruminants, et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), dus aux engrais azotés, aux sols humides tassés. Nous avons maintenant, grâce aux carottages glaciaires, un historique de 800 000 ans sur la concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Le maximum relevé avant 1880 est de 280 ppm (parties par million) dans les périodes les plus chaudes. Nous dépassons en 2019 les 400 ppm...



Les conséquences, on le voit déjà depuis dix ans. Ce sont des événements extrêmes, d'une très forte intensité : canicules plus fréquentes sur 20 jours, pluies violentes, hivers doux... On constate que le nombre de jours de gel diminue. En Franche-Comté, il pleut autant qu'avant, mais de façon brutale. Et comme la température augmente, l'évapotranspiration des plantes est plus forte. Cela devient donc compliqué...



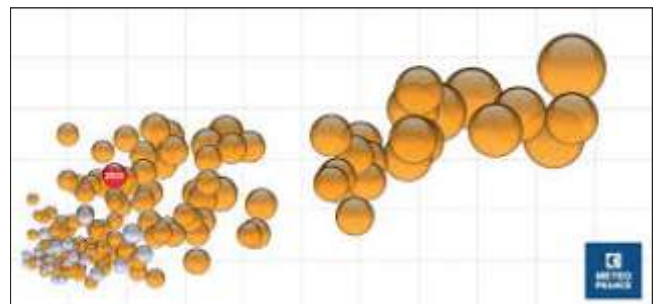
### Plusieurs scénarios (1)

Si nous changeons nos comportements maintenant de façon drastique, la tendance au réchauffement de notre planète va continuer à progresser jusqu'en 2050 avec un palier, puis la courbe va s'infléchir.

Si on laisse faire les choses, la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère atteindra, en 2100, 900 ppm, soit 7°C supplémentaires, avec une augmentation permanente des températures, avec des phénomènes météo encore plus brutaux, sans palier, jusqu'en 2300. Du coup, cela suppose une « adaptation » de l'agriculture tous les dix ans, autant dire impossible...

En 2003, nous avons eu une canicule à 29°C pendant 20 jours. Si l'on prend la période des 33 dernières années, on retient dix épisodes caniculaires. Sur la période 2070-2100, les prévisions envisagent 70 canicules, qui dureront 80 jours à 33°C, et une pluviométrie annuelle en baisse de 150 mm en Franche-Comté.

Un scénario intermédiaire, avec 2,5°C supplémentaires (soit 4,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle), permettrait une stabilité de la pluviométrie, mais toujours avec des phénomènes météo extrêmes.



## Quels impacts sur les végétaux ?

- Accroissement de la photosynthèse
  - Avancement de la phénologie (pour faire court : différentes périodes de croissance des plantes)
  - Augmentation du risque de gel
  - Manque de froid pour la levée de dormance
  - Limitation de la croissance des plantes
  - Malformation des fruits
  - Saisonnalité différente pour l'herbe, avec des pics de pousse au printemps et à l'automne
  - Échaudage thermique du blé (grains plus petits).
- On constate que les rendements du blé stagnent depuis 1990, sans pour autant faire un lien de cause à effet.



8

Il faudra donc pour l'agriculteur, si possible, réduire la vulnérabilité de son exploitation, s'adapter à la tendance de fond et aussi aux phénomènes exceptionnels.

## L'accord de Paris

Suite au dernier rapport du GIEC, la France s'engage à une neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire à limiter la hausse des températures à 3°C (pour 2 aujourd'hui). Cela suppose de diviser par six nos GES, et aussi le doublement des puits de carbone.

Pour infos, tous les GES n'ont pas le même impact sur l'effet de serre :

- le gaz carbonique est doté d'un coefficient de 1,
- le méthane de 25,
- le protoxyde d'azote de 298.

Ce dernier se retrouve dans les engrais azotés, les rizières et les sols en anaérobiose.

En agriculture et sylviculture, on estime que les émissions de GES sont pour

- 50% le NO<sub>2</sub> (engrais)
- 40% le CH<sub>4</sub> (ruminants)
- 10% le CO<sub>2</sub> (tracteurs)

L'effort demandé par les politiques aux agriculteurs est de réduire de 46 % (plutôt que diviser par 6) pour 2050. Il faut bien continuer à s'alimenter...

## Quels leviers d'atténuation pour le CO<sub>2</sub> ?

Trois groupes de mesures (l'INRA en propose 26, je résume les principales) :

### 1) Celles qui baissent les coûts :

- diminuer (pour ne pas dire supprimer) les engrais, les engrais, les engrais

- diminuer l'apport protéique pour le bétail
- isoler les serres et les bâtiments d'élevage

### 2) Celles qui ne coûtent rien :

- labourer 1 an sur 5
- augmenter les légumineuses dans les rotations
- favoriser l'agroforesterie, c'est-à-dire replanter des haies
  - des cultures intercalaires entre rangs (viticulture)
  - la méthanisation pour éviter d'extraire du gaz dans le sous-sol



### 3) Celles qui coûtent :

- ne pas laisser les sols nus, favoriser des sols couverts, des cultures intermédiaires
- ajout de nitrate inhibiteur de nitrification (2)

Une récente étude anglaise montre que, si l'ensemble de la surface agricole de l'Angleterre passait en bio, il y aurait une obligation d'importer de l'extérieur des produits alimentaires, sauf... si l'on mangeait moins, différemment, et avec moins de gaspillage.

Pour finir, si l'on arrive à 5°C supplémentaires, nous aurons dans le Doubs le climat de la ville d'Orange, donc ni vaches ni sapins. Et 7°C en plus, c'est le climat de Casablanca !





En conclusion, Mickaël Query, vice-président de l'Afocg, a trouvé les mots justes pour dire que c'est à chacun d'entre nous de faire des efforts, beaucoup d'efforts, rapidement.



**Pierre Chupin**

(1) Consultables sur le site de DRIAS : <http://www.drias-climat.fr/>

Drias - Les Futurs du climat a pour vocation de mettre à disposition du grand public des projections climatiques régionalisées réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat (IPSL, CERFACS, CNRM-GAME). Les informations climatiques sont délivrées sous différentes formes graphiques ou numériques. Financé par le ministère de la Transition écologique, Drias permet de voir, en fonction de l'effort, les projections des températures, pluviométrie, enneigement ou feux de forêt jusqu'à 2100.

(2) Voilà qui peut paraître contradictoire avec la volonté de supprimer des engrais (lesquels contiennent toujours de l'azote). Mais du protoxyde d'azote, énorme contributeur en GES, est libéré dans les terrains humides et les sols tassés. Pour l'inactiver, un peu de nitrate semble incontournable. Mais le mieux serait de ne pas tasser les sols avec des tracteurs surdimensionnés.



Comment recevoir *La Feuille Verte* ?



**Vous n'êtes pas adhérent d'Europe Ecologie Les Verts de Franche-Comté ? Et du même coup, vous ne recevez pas systématiquement *La Feuille Verte*, le bimestriel des écolos comtois ?**

**Abonnez-vous ! Réabonnez-vous! Et faites abonner les gens autour de vous ! Ainsi, vous serez sûr de ne rater aucun numéro, et cela pour la modique somme de 16,00 euros seulement (6 numéros par an).**

Nom : ..... Prénom : .....

rue : .....

CP : ..... Ville : .....

Chèque à l'ordre d'EELV-FC, à adresser à :

EELV-FC — 77, grande Rue — 25000 Besançon



## UNE COMMISSION INDUSTRIE, POUR QUOI FAIRE ?



Fondée par Anna Maillard, Éric Oternaud et Alain Fousseret, la récente commission Industrie d'EÉLV Nord-Franche-Comté veut montrer qu'industrie et écologie doivent gagner ensemble.

Elle part du constat, simple en apparence, qu'un des axes majeur pour diminuer les gaz à effet de serre (GES) est la réindustrialisation de notre pays, et donc de notre territoire, afin de produire des biens locaux (baisse des transports), de qualité, dans des conditions sociales et environnementales transparentes, équitables et soutenables.

### 10 Mais passé ce constat, comment agir concrètement ?

Les entrepreneurs sont des femmes et des hommes comme les autres. Le dérèglement climatique les rattrape, les inquiète. L'écologie entre dans leur quotidien.

Les PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) du Nord Comtois s'inquiètent notamment de la raréfaction de l'eau, des transformations apportées par le numérique, par les nouvelles filières de matières recyclées et par les relations avec les donneurs d'ordre, de plus en plus contraignantes.

Les anciennes formations politiques ne produisent plus d'idées innovantes, le champ est libre pour capter les demandes des industriels et leur apporter une vision différente, basée sur les principes écologiques.

C'est là qu'intervient la Commission Industrie – EÉLV Nord Comtois, avec l'idée d'échanger, de partager, pour nourrir nos réflexions.

### Le projet :

Proposer des conférences-débats, destinées à un public d'entrepreneurs et d'industriels, mais également à toutes celles et ceux soucieux de penser les questions industrielles.

- Travailler avec les entreprises locales à de nouvelles voies de conception, production, démantèlement développées sur les territoires.

- Créer des modèles, des voies nouvelles et soutenables de production et de réemploi, reproductibles et diffusables sur d'autres bassins industriels, selon notre philosophie écologiste : « Agir local, penser global ».

- Préparer une politique industrielle de grande ampleur.

### Éric Oternaud,

responsable de la Commission  
Contact : 06 85 59 12 82  
industrie.eelv@gmail.com



Éric Oternaud est originaire de Saint-Étienne. Après avoir étudié la physique nucléaire, il se réoriente vers la plasturgie, plus proche de l'industrie. Après un diplôme d'ingénieur à Strasbourg et un MBA de l'École de commerce de Nancy, il intègre le groupe Valeo, puis Reydel à Rougegoutte pour le démarrage de la nouvelle usine destinée aux planches de bord de la 206 (500 créations d'emplois). Arrivé avec sa famille dans le territoire en 1995, son cœur est depuis franc-comtois.

En 2006, il reprend la direction de l'entreprise FABI à Morteau. En 2011, le Swatch Group le contacte pour créer un parc industriel à Boncourt, avec 500 personnes de 14 nationalités différentes. Il fait installer dans sa dernière usine une station de traitement des eaux de pluie et 4 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

Éric Oternaud rejoint EÉLV en février 2018, après avoir rencontré Yannick Jadot, en visite de campagne auprès d'industries du Nord Comtois, lors d'une halte auprès du Club des chefs d'entreprises du Sud Territoire. À ce moment est née sa conviction que *« l'industrie et l'écologie sont condamnées à réussir ensemble »*.

En 2019, Éric et Sylvie, son épouse, font un tour d'Europe de 6 mois en camping à la ferme. Après de longues discussions avec les paysans norvégiens, la transition écologique devient pour eux une évidence.



## L'ourse

Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté

(77, Grande Rue 25000 Besançon)

Directeur de publication : Gérard Roy

Comité de lecture : Gérard Mamet, Gérard Roy,

Suzy Antoine, Benoît Cypriani

CPPAP: 0523 P 11003

Maquette : Corinne Salvi Mise en page : Suzy Antoine

**Imprimé sur papier recyclé**

par les soins d'Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté

ISSN 1169-1190



## À PROPOS DU NUCLÉAIRE ET DE L'AUTOMOBILE

Face aux contrevérités énoncées par de nombreux élus du Territoire-de-Belfort, la commission Industrie d'EÉLV Nord Comtois souhaite apporter sa vision sur deux filières industrielles.

### Nucléaire versus énergies renouvelables

La filière nucléaire française est présentée comme une filière d'excellence. En réalité, ce n'est qu'une succession d'échecs et d'approximations dangereuses. La France a construit 9 réacteurs graphite-gaz issus indirectement de la filière armement. À la suite de deux incidents de niveaux 4 sur les sites de Saint-Laurent-des-Eaux, EDF a choisi la technologie américaine Westinghouse. Eh bien ! les 9 premiers réacteurs attendent depuis 47 ans leur démantèlement. Les États-Unis ont déjà démantelé 19 centrales.

sécurité», soit  $SMS = SMHV + 0.5$ . Le séisme du 11 novembre était à 5.4 pour un SMS Tricastin calculé à 5.2. Nous avons juste eu de la chance que l'épicentre fût à 26 km et on peut réellement parler d'une approximation terriblement dangereuse.

Aujourd'hui, Orano (ex-Areva) stocke 310 009 tonnes d'uranium appauvri et 32 000 conteneurs de déchets ultimes hautement radioactifs pour des millénaires. Les piscines de stockage d'Orano sont à saturation. Parier sur d'hypothétiques solutions technologiques est pour le moins irresponsable. Nous savons tous qu'entre la recherche fondamentale et un débouché industriel, il peut se passer des dizaines d'années.



12

Nous venons de vivre un incident majeur avec le séisme de la vallée du Rhône. Déjà, le 27 septembre 2017, l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) avait imposé la mise à l'arrêt provisoire des 4 réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, du fait d'un risque de rupture, en cas de séisme, d'une portion de 400 mètres de la digue du canal de Donzère-Mondragon. Les évaluations montraient en effet que l'inondation résultant de la rupture de la digue pouvait conduire à un accident de fusion du combustible nucléaire des 4 réacteurs, scénario Fukushima.

L'ASN et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire) ont établi une norme qui définit les « Séismes maximaux historiquement vraisemblables - SMHV ». Ensuite, on calcule le « SMS - Séisme majoré de

Les seuls scénarios valables pour une planète et une humanité viables sont un mix d'énergies renouvelables et la sobriété, organisés au niveau des territoires. L'intermittence des énergies renouvelables peut être résolue par le pompage et la turbination de nos centrales hydroélectriques, par le mix d'énergies renouvelables, par des turbines au biogaz, par la généralisation des réseaux électriques intelligents (smart grid) et par la rénovation de notre réseau de distribution. Nous devrions nous inspirer du Portugal ou de l'Écosse pour voir des avancées phénoménales dans les énergies renouvelables. Dans ces pays, le prix du solaire est passé de 350 € à 25 € le MWh. EDF annonce un prix de 110 € le MWh pour ses futurs EPR et probablement plus vu leur fiabilité. Une production locale et d'énergie renouvelable minimise également les pertes liées aux transports sur longues distances de l'énergie produite (environ un tiers de la production). Mettre les 60 milliards des futurs EPR dans la recherche et les énergies renouvelables serait

sûrement plus efficient au vu des performances du projet Flamanville, digne héritier du désastreux Superphénix.



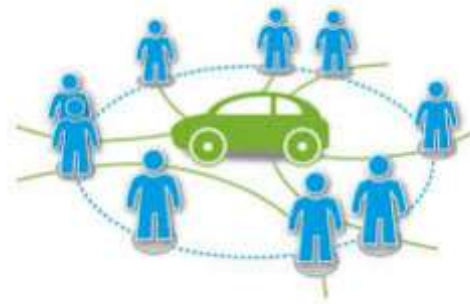
### Automobile

Pour combattre les gaz à effet de serre, les habitudes de mobilité changeront. La stratégie de l'immobilisme conduit à des catastrophes industrielles, sociales et climatiques. Le poids des véhicules est le critère déterminant. Il semble donc difficile d'électrifier un camion et l'hydrogène est une alternative prometteuse. Les gros SUV allemands (2,5 tonnes), les véhicules hybrides (poids des deux motorisations), les véhicules thermiques sont amenés à disparaître rapidement. L'électrification de véhicules légers et urbains est une alternative sans être la solution universelle.

Les alternatives allemandes d'électrification des autoroutes nous paraissent absurdes. Tout comme l'électrification à plus de 25 % du parc automobile norvégien avec de gros SUV allemands. La mobilité passera donc par :

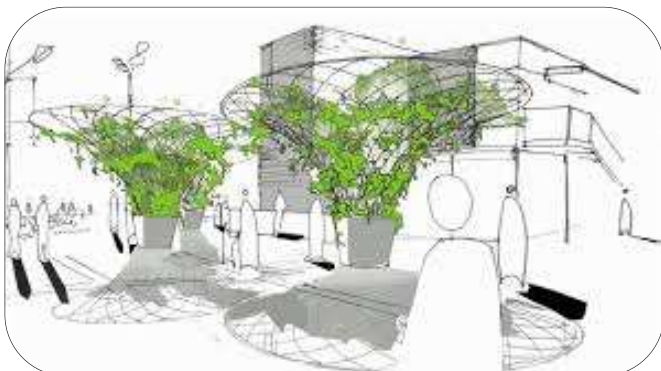
- l'hydrogène pour les gros véhicules, car le rechargement reste problématique,
- les véhicules électriques en nombre limité pour les centres villes,
- le vélo-train, déjà généralisé dans de nombreux pays européens,
- la réduction du poids (faut-il deux tonnes pour transporter en toute sécurité une personne ?),
- le partage, la location, la diminution de la possession.

Éric Oternaud



## Lutte contre la chaleur urbaine

Création de canopées urbaines. Ces structures, genre parasol végétal géant, doivent permettre d'installer facilement des îlots de fraîcheur en ville





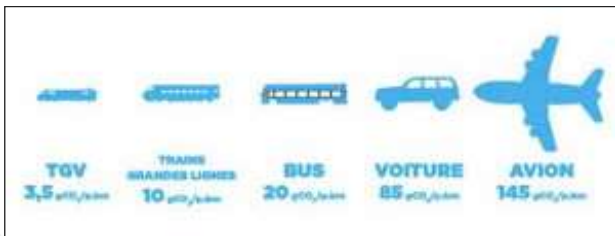
Dole-Tavaux and C°

## L'AVION SÈME LA ZIZANIE

Peut-on se dire écolo tout en s'envolant pour le week-end à Porto ?

D'un côté, il y a ceux qui connaissent les chiffres et commencent sérieusement à s'interroger. De l'autre, ceux qui ne veulent surtout rien savoir de peur d'objectiver ce qu'ils pressentent : tous ces efforts louables pour acheter en vrac ou cuisiner les légumes du panier de l'Amap n'auront rimé à rien s'ils prennent la direction de l'aéroport.

**L'avion, quarante fois plus polluant que le train**



Savez-vous :

- qu'un aller-retour Paris-New York envoie dans l'atmosphère plus d'une tonne de CO2 par passager, soit autant qu'une année de chauffage et le cinquième des émissions annuelles d'un Français ?

- que tout trajet national ou européen en avion pollue quarante fois plus que le TGV, sept fois plus que le bus, deux fois plus qu'une voiture avec trois passagers ?

- que le secteur aérien est responsable d'au moins 5 % de la contribution humaine aux changements climatiques, soit deux fois plus qu'un pays comme la France ?

Certains prédisent que le trafic aérien, qui a doublé au cours des 20 dernières années (quatre milliards de passagers en 2018), pourrait à nouveau doubler d'ici à 2036. En Europe, les émissions de gaz à effet de serre de l'aérien ont augmenté de plus de 25 % entre 2013 et 2018. 20 % des émissions de gaz à effet de serre de l'aérien français sont dus aux vols domestiques alors que les dix aéroports les plus fréquentés sont situés dans des agglomérations desservies par des trains à grande vitesse ! Ce constat le souligne : il y a urgence à favoriser des modes de déplacement alternatifs à l'avion et à aller vers une fin des lignes aériennes pour lesquelles une alternative ferroviaire existe. Les progrès technologiques espérés dans le secteur aérien ne suffiront absolument

pas à absorber l'explosion de ses émissions de gaz à effet de serre.

**La puissance publique montre le mauvais exemple**

Si le gouvernement a abandonné le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les pouvoirs publics continuent de subventionner près d'une centaine d'aéroports à travers le territoire national, des équipements coûteux à l'utilité contestable. État et collectivités territoriales ne lésinent pas sur les moyens : la totalité des aides publiques au transport aérien représenterait 500 millions d'euros par an, dont 300 millions d'euros d'exemption de taxe sur le kérosène et environ 100 millions d'euros sous forme de subvention de fonctionnement pour renflouer les petits aéroports. En dessous de 800 000 passagers par an, l'équilibre économique est illusoire en raison des coûts fixes et des recettes limitées. Maintenir les infrastructures, entretenir les pistes, assurer les contrôles et la sécurité, tout cela coûte cher.



Mais le soutien aux compagnies low-cost bien plus encore : lorsque la fréquentation augmente, les recettes croissent moins vite que les dépenses ! Avec l'argent du contribuable, le Conseil départemental du Jura finance l'aviation, le mode de transport le plus polluant au monde, ignorant l'urgence climatique. Quelques 25 millions d'euros se sont ainsi envolés ces dix dernières années... L'aérogare de Dole-Tavaux bénéficie également de subsides alloués par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (240 000 € en 2019) et l'agglomération du Grand Dole (150 000 € en 2019). Sans ces aides publiques, l'aéroport ne tiendrait pas longtemps. Dommage que cet argent ne serve pas plutôt à maintenir des petites lignes ferroviaires et à développer



les transports en commun... La gestion de Dole-Jura jette une lumière crue sur les travers du transport aérien en France : gaspillage d'argent public pour maintenir un équipement structurellement déficitaire, compétition stérile entre territoires au seul profit d'opérateurs privés, avantages commerciaux pour attirer des compagnies low cost condamnées à de nombreuses reprises, financement public d'un secteur climaticide déjà fortement subventionné par ailleurs...

### Il y a beaucoup trop d'aéroports en France

La France est le premier pays européen en nombre d'aérodromes par habitant. Né de l'histoire militaire — la nécessité en 1945 de relier les villes à la capitale par avion, car les routes et chemins de fer avaient été détruits —, puis de « la volonté bâtisseuse de l'État en vertu de l'égalité des territoires » dans les années 1960 et 1970, ce maillage aéroportuaire extrêmement dense conduit aujourd'hui à des situations absurdes. La hausse du trafic bénéficie en France à moins d'une dizaine de gros aéroports qui dépassent les 2 millions de passagers annuels. Outre Paris, il s'agit des quelques installations situées dans les grandes métropoles : Marseille, Lyon, Bordeaux, Nice. En bonne santé économique, ces mastodontes ont d'ailleurs été pour la plupart privatisés : Toulouse en 2015, Nice et Lyon en 2016. Actionnaire à 50,6 % du groupe Aéroports de Paris, l'État souhaiterait également vendre cette année au plus offrant.



Les 76 plates-formes restantes se partagent donc 10 % du trafic. Il y a trop d'aéroports en France, notamment de très petits, qui font moins de 50 000 passagers annuels. Ce maillage trop dense conduit aujourd'hui à des situations absurdes. C'est le cas pour Dole-Tavaux, situé à moins de 2 heures de Lyon, de Bâle-Mulhouse ou encore de Genève en voiture. Idem pour Grenoble-Alpes-Isère, qui se situe à moins de 70 km de Lyon-Saint-Exupéry et de Chambéry-Alpes. La Normandie ne compte pas moins de cinq plates-formes. Proches de Montpellier, Nîmes, Béziers, Avignon et Carcassonne se disputent les faveurs des compagnies aériennes. Et que dire de la

Dordogne, qui entretient deux installations, à Périgueux et Bergerac ?

Le financement des aéroports sur fonds publics devrait être l'exception et non la règle. En 2014, Bruxelles a annoncé la fin de toutes les subventions publiques de fonctionnement aux aéroports, afin d'éviter les distorsions de concurrence. Cependant, la Commission européenne a laissé dix ans au secteur pour s'adapter et demandé aux propriétaires de plates-formes de produire un plan de financement anticipant cette disparition des aides publiques à l'horizon 2024. Pour faire sa part et atteindre la neutralité carbone, la France doit mettre en place une fiscalité au service de la lutte climatique, et mettre fin aux avantages accordés au secteur aérien. Une solution d'autant plus juste que ce secteur est aujourd'hui avantagé par rapport aux autres secteurs des transports. C'est enfin une question de cohérence des politiques publiques : nos collectivités territoriales annoncent toutes vouloir réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre ! Les effets de ces plans de réduction ne doivent pas être anéantis par l'augmentation d'émissions dues au soutien au transport aérien !

Pascal Blain



15

### Non à la privatisation d'AdP (Aéroports de Paris)

Jusqu'au 12 mars 2020, chacun peut soutenir la tenue d'un référendum sur l'avenir d'AdP. 4,7 millions de signatures sont nécessaires. Déposée par 248 parlementaires de tous bords politiques, la proposition vise à «affirmer le caractère de service public national d'AdP» et à en empêcher la privatisation. En savoir plus : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>



# Lettre ouverte à propos de l'avenir de l'aéroport de Dole Tavaux

Dijon, le 11 mars 2019

A :

*Madame la présidente de Région  
Monsieur le président du département du Jura,  
Monsieur le président du Grand Dole*

Depuis 2007, le Département du Jura s'est vu transférer par convention conclue avec l'État l'aérodrome de Dole-Tavaux, suite au refus de la collectivité régionale d'assurer la reprise de cet équipement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la gestion de l'aéroport est confiée à la SAS Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura, constituée à parité entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura et Keolis Airport, dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP). Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le département a délibéré le 15 octobre 2018 en faveur d'une nouvelle DSP afin de permettre la poursuite de l'activité sur la plateforme et lancé un appel à candidatures en procédure restreinte en décembre 2018. L'aide attendue des collectivités territoriales (Département, Région, Grand Dole,...) est **chiffrée à 20 millions d'euros hors taxes sur 8 ans**.

Les organisations syndicales, associatives et politiques cosignataires de cette lettre ont partagé leurs réflexions sur l'avenir de cet équipement aéroportuaire et plus généralement sur la question des déplacements en et hors de Bourgogne Franche-Comté. De fait, nos analyses convergent sur les trois exigences suivantes :

**La nécessité d'une bonne gestion de chaque euro d'argent public dans une perspective de long terme.**

L'inclusion, dans les actes de nos collectivités, de clauses sociales et fiscales conditionnant toute aide

**L'urgence à prendre en considération de manière cohérente dans toutes les politiques publiques les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et les atteintes à l'environnement.**

Sur ces problématiques nos collectivités doivent être exemplaires dans leurs actes.

Si la convention de DSP signée en 2010 prévoyait une enveloppe globale de 5 millions d'euros sur 10 ans, l'analyse des comptes montre que fin 2019 nous serons très probablement au-delà de 28 millions d'euros d'argent public dépensés ... ce qui est considérable au vu des difficultés du département du Jura à faire face aux besoins de la politique sociale. Pour nous, aider ceux qui en ont besoin à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie, garantir une offre de soin de qualité sur tout le territoire et sauvegarder nos hôpitaux menacés de fermeture, maintenir les personnels indispensables à la réussite de nos jeunes élèves et étudiants dans les écoles, collèges et lycées, mais aussi soutenir l'emploi et l'économie par exemple en développant un tourisme durable et solidaire, aussi bien au niveau régional, que national et international, sont autant de priorités qui nous semblent plus urgentes.

Dans le cadre de la stratégie régionale validée en juin 2017, le Conseil Régional BFC serait prêt à contribuer à hauteur de 40% aux charges de l'aéroport de Tavaux. Si l'agglomération du Grand Dole apporte de son côté également 20% du budget, le département verra sa part diminuer... Ce partage à trois de la charge financière qui ne désigne pas de collectivité compétente sert-il à diluer la responsabilité ?

Il est utile de rappeler que pratiquement la moitié de l'argent public déboursé durant les 10 années écoulées a été capté par les actionnaires des compagnies aériennes, et plus précisément par ceux de la compagnie à bas coûts Ryanair. Faut-il détailler les innombrables infractions à la législation du travail attachées au nom de cette compagnie irlandaise qui, de surcroît, ne paye pas un centime d'impôt en France ? Ce soutien est-il justifié lorsque l'on sait que le taux de remplissage des avions vers Porto, Marrakech et Fès, les trois destinations desservies depuis Dole-Tavaux, avoisine 95% ?

Parallèlement, la disparition récente de deux dessertes TGV en région est désolante et nous aimerions qu'ensemble nos élus restent mobilisés en faveur de tous les transports en commun. Pour une collectivité comme le Grand Dole qui restreint aujourd'hui son appui aux transports en commun de l'agglomération, il serait consternant que le soutien financier à l'aéroport devienne plus lourd que celui consenti pour accompagner les habitants dans leurs déplacements du quotidien ...

La contribution énergie climat est indispensable pour inciter progressivement à moins polluer. Elle doit être renforcée, mais de manière plus juste. Certains secteurs pourtant très polluants sont exemptés et les ménages sont 3 à 6 fois plus taxés sur le carbone que les grands pollueurs. Il faut appliquer avec équité le principe pollueur-payeur, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transports les plus pollués. Notamment le secteur aérien. La fin de l'exonération sur le kérosène marquera à n'en pas douter un véritable renversement de tendance dans les déplacements ...

Nos points de vue convergent sur le rejet de tout soutien public au low-cost et sur l'urgence d'une meilleure affectation de l'argent public (transport en commun de proximité, social, éducation, accompagnement à la relocalisation de l'agriculture et à l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous, écologie, numérique ...).

Nous espérons mettre cette question au cœur du débat public à l'heure où les responsables politiques régionaux, départementaux et locaux s'approprient à sceller l'avenir de l'aéroport de Dole-Tavaux pour une décennie, nous espérons que nos arguments seront entendus.

Recevez, Madame la présidente de la Région, Monsieur le président du Département du Jura, Monsieur le président de l'agglomération du grand Dole, nos respectueuses salutations.

## *Premiers signataires :*

*CFDT retraités Dole, FSU Jura, Union syndicale Solidaires Doubs, FNAUT B FC, France Nature Environnement B FC, Collectif Jura Notre Dame des Landes, Confédération Paysanne du Jura, ATTAC Jura, ATTAC Doubs, Europe Ecologie Les Verts Franche-Comté, Europe Ecologie Les Verts Bourgogne, Génération\*s Dole, PCF Bassin Dolois, PCF Jura, France Insoumise groupe d'action Dole, Place Publique 39,*



# MONTÉE DES EAUX ET EFFONDREMENT DES ESPÈCES

## 1. Les populations côtières en première ligne

Avec le réchauffement climatique, les glaciers fondent, entraînant une élévation du niveau de la mer. D'après le GIEC, la montée des eaux pourrait atteindre jusqu'à 1,10 m d'ici à la fin du siècle. Le rapport du GIEC, élaboré par plus de 100 auteurs issus de 36 pays, est très inquiétant : avec en plus l'acidification des océans, la vie en zone côtière et l'ensemble des écosystèmes sont menacés. Aujourd'hui, 680 millions de personnes vivent à moins de 10 mètres d'altitude. Elles seront probablement 1 milliard en 2050. La montée des eaux et le réchauffement risquent d'accélérer la fréquence des événements climatiques extrêmes. L'augmentation de la température de l'eau entraîne la migration des poissons vers les pôles. Les zones de pêche seront modifiées avec un impact sur la sécurité alimentaire des populations côtières, puisque les rendements de la pêche diminueraient de 25 %. (*La Recherche* n° 553, novembre 2019, pp. 37-38)



**Commentaire :** Le dérèglement climatique pourrait profondément affecter les modes de vie et mettre en danger les populations côtières. En Arctique, la banquise devenant trop fragile, les populations ont déjà modifié leurs habitudes, comme les activités de chasse. Certaines ont déjà prévu de migrer. Le rapport parle de 280 millions de personnes déplacées en raison de la montée des eaux d'ici à la fin du siècle. Les mégapoles et les communautés villageoises vont être frappées de plein fouet dès lors qu'elles vivent au bord de la mer. Pour les populations côtières, il n'y aura bientôt que deux solutions : construire des digues... ou partir. À moins que des mesures drastiques soient prises par l'ensemble des nations pour limiter l'augmentation de température à 1,5 °C, en diminuant fortement et très rapidement les émissions de gaz à effet de serre.

## 2. L'effondrement des espèces s'accélère

En 2012 a été créée la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais IPBES). Elle compte 132 États membres. En 2017, le constat était accablant : sur 27 600 espèces de vertébrés étudiés, 32 % déclinaient. Pour les espèces de mammifères, le constat était encore plus préoccupant : les 177 espèces de mammifères considérées avaient perdu au moins 30 % de leur aire de répartition et 40 % avaient subi des pertes de population supérieures à 40 %. Par exemple, le lion d'Afrique a perdu 43 % de sa population depuis 1993. La situation des invertébrés est moins connue, mais tout aussi préoccupante. En utilisant un modèle mathématique, les chercheurs ont démontré que 7 % des espèces auraient déjà disparu au cours des dernières décennies, alors qu'ils pensaient jusque-là que c'était 0,04 %. Comme les invertébrés sont moins médiatiques, on parle d'une extinction « silencieuse ». (*La Recherche*, Numéro spécial n° 32, décembre 2019, pp. 38-40)

**Commentaire :** Les experts de l'IPBES essaient d'emboîter le pas du GIEC : ils savent qu'aucune action efficace ne pourra être entreprise sans une implication de la population et ils appellent à une prise de conscience collective pour freiner la surexploitation des ressources naturelles. Leur président, Robert Watson, rappelle que « *la biodiversité et les contributions apportées par la nature sont le socle de notre alimentation, de notre eau pure et de notre énergie. Elles sont au cœur non seulement de notre survie, mais aussi de nos cultures, de nos identités et de notre joie de vivre* ». L'artificialisation des sols et l'agriculture intensive ont un impact très négatif sur les populations d'insectes et d'oiseaux. Or pour la FAO, ce n'est pas l'agriculture intensive qui nourrira la population mondiale, mais l'agriculture familiale et de proximité. Malgré les dénégations de certaines organisations agricoles, comme la FNSEA et sa campagne sur l'« agribashing », un changement radical du modèle agricole s'impose.

Gérard Mamet





## UN FRANC-COMTOIS AU CONSEIL STATUTAIRE

Voilà un peu plus d'un an que j'ai été élu Conseiller Statutaire (en fait en juin 2018, mais la première réunion n'a eu lieu qu'en septembre), ce qui me laisse un peu de recul pour donner quelques nouvelles. Ce ne sera pas un bilan chiffré ou statistique (tant de réunions, tant de dossiers traités...) : je trouve cette approche un peu indigeste. Disons plutôt une chronique d'ambiance.

**D'après notre Père fondateur Alain Fousseret**, le Conseil statutaire (CS) a été mis en place à la création des Verts, en 1984. Il est composé de 9 membres (quand il est au complet) : 5 hommes et 4 femmes ou 5 femmes et 4 hommes. Vous voyez régulièrement apparaître leurs noms lors d'un appel à candidature pour remplacement d'un des membres. En effet, le mandat dure 3 ans, renouvelable une fois. Il y a donc un renouvellement assez fréquent.

Le rôle du CS est d'examiner, d'instruire et de rendre des décisions et avis sur sollicitations et recours des adhérents d'EÉLV, en conformité avec les statuts et le règlement intérieur (RI).

Il traite par exemple les recours d'adhérents sur la régularité d'une AG ou d'une décision d'instance, les demandes de sanctions sur un ou plusieurs adhérents, et examine la conformité des modifications du Règlement Intérieur avec les statuts.

Le CS se réunit physiquement 4 fois par an (en même temps que le Conseil Fédéral), plus éventuellement pendant les journées d'été, et il tient une réunion téléphonique par semaine, sauf si l'ordre du jour ne le justifie pas.

**L'ambiance est conviviale, même si** des divergences d'appréciation et des points de vue différents peuvent apparaître dans l'interprétation des textes, ce qui est normal comme dans tout collectif et se gère en général sans problème. Le caractère collégial du travail permet de minimiser les risques d'erreur.

Le travail méthodique d'examen et d'application des textes est intéressant car il oblige à une rigueur et une organisation formatrices. Cela permet aussi de mieux connaître notre organisation, ses structures, son fonctionnement.

Le seul côté qui peut paraître négatif, c'est que ceux qui auraient des illusions sur le caractère humaniste et altruiste de l'engagement écologiste qui ferait que chez nous, il ne peut exister de luttes de pouvoir, d'ambitions personnelles, etc., ont vite fait de les perdre. Mais c'est aussi formateur d'être confronté à la réalité : les écologistes sont des femmes et des hommes comme les autres, même si leur engagement est heureusement souvent altruiste.

**Pour terminer, un petit coup de pub :** ceux qui sont intéressés peuvent postuler à l'occasion d'un remplacement. Il faut être adhérent depuis 2 ans au minimum et avoir exercé pendant au moins 2 ans des fonctions exécutives. Le RI permet la présence au sein du CS de 3 membres de la même région au maximum.

Si vous remplissez ces conditions, n'hésitez pas !

**Jean Siron**



Les noms (en partant du bas à gauche, et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre):

Chantal NOCQUET  
Suzanne AUGER  
Michel GUILHAMELOU-SEMPE NARIOO  
Jean-Marc TAGLIAFERRI

Manquent sur la photo (absents ou en séance du CF):

Olivier CLEMENT-BOLLEE  
Catherine BASSANI  
Martine LEBRANCHU  
Lutchmee ODAYEN





À la campagne  
Foin du tacot  
Qui perce oreille

À la campagne  
Tends l'oreille

Écoute l'écho  
Du coucou tintant

Le frisson chantant  
Des feuilles dans le vent

Le murmure des abeilles  
Au parfum de miel

Des chants rustiques  
Au trouble poétique

À la campagne  
Foin des turpitudes  
De l'herbe à Nicot

À la campagne  
Tends la main

Touche le bleuet  
Aux jolis reflets

Le lys parfumé  
Au blanc immaculé

Et le coquelicot  
Doux sein des blés

Nec plus ultra rustiques  
À l'accent patriotique.



**Yves-Marie Maurice**



## Bulletin d'adhésion / dons

Un parti politique vit aussi des cotisations et des dons versés par ses adhérent-e-s.  
C'est ce qui lui permet d'entreprendre des actions et de se faire entendre.

- Rappel : en adhérent, coopérant ou en faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction fiscale égale à 66% du montant de votre versement.
- La loi limite à 7500 € par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.
- Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après un enregistrement par les instances d'Europe Ecologie Les Verts de notre région, ce dans un délai de deux mois.
- Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à : [donneespersonnelles@eelv.fr](mailto:donneespersonnelles@eelv.fr)



Homme     Femme    Date de naissance : .....  
 Profession : .....  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Numéro, rue : .....  
 CP : ..... Commune : .....  
 Tél fixe : ..... Tél portable : .....  
 Courriel : .....

Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté a mis en place l'adhésion à prix libre pour toutes et tous.

Vous pouvez donc verser n'importe quel montant à partir de ... **1 €!** (pour celles et ceux qui souhaitent adhérer mais rencontrent des difficultés financières).

Pour votre information, le fonctionnement habituel d'EELV est assuré à partir de 36 € par an. C'est la part qui est reversée au national.

Le montant de la cotisation annuelle conseillé est égal à 10 % des revenus mensuels (par exemple, je gagne 1500 € / mois. Ma cotisation annuelle devrait être de 150 €.)

Je choisis de payer par chèque (s).

Joindre 1 (ou ..... chèques retirés les mois que vous indiquez au dos)

Je choisis le virement bancaire.  
Demandez-nous le RIB de l'association de financement.

Je choisis de payer par CB au national

*Nous ne proposons plus pour l'instant l'option du prélèvement automatique. En effet cette formule est devenue très onéreuse suite à une modification de la réglementation européenne (SEPA : espace unique de paiement en euros) et ne serait intéressante que si tous nos adhérent-e-s optaient pour cette solution.*

Adhérent	ou	Coopérateur	ou	Donateur
Montant de ma cotisation: minimum 36 €		Montant de ma contribution: à partir de 20 €		Montant de mon don
euros		euros		euros

Nos coordonnées : Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté—77, Grande Rue—25000 Besançon  
 Tél : 03 81 81 06 66  
 Mail: [eelv.fcomte@gmail.com](mailto:eelv.fcomte@gmail.com)  
 Site : <http://franchecomte.eelv.fr>

# FRANCHE - COMTÉ

# EUROPE ECOLOGIE LES VERTS